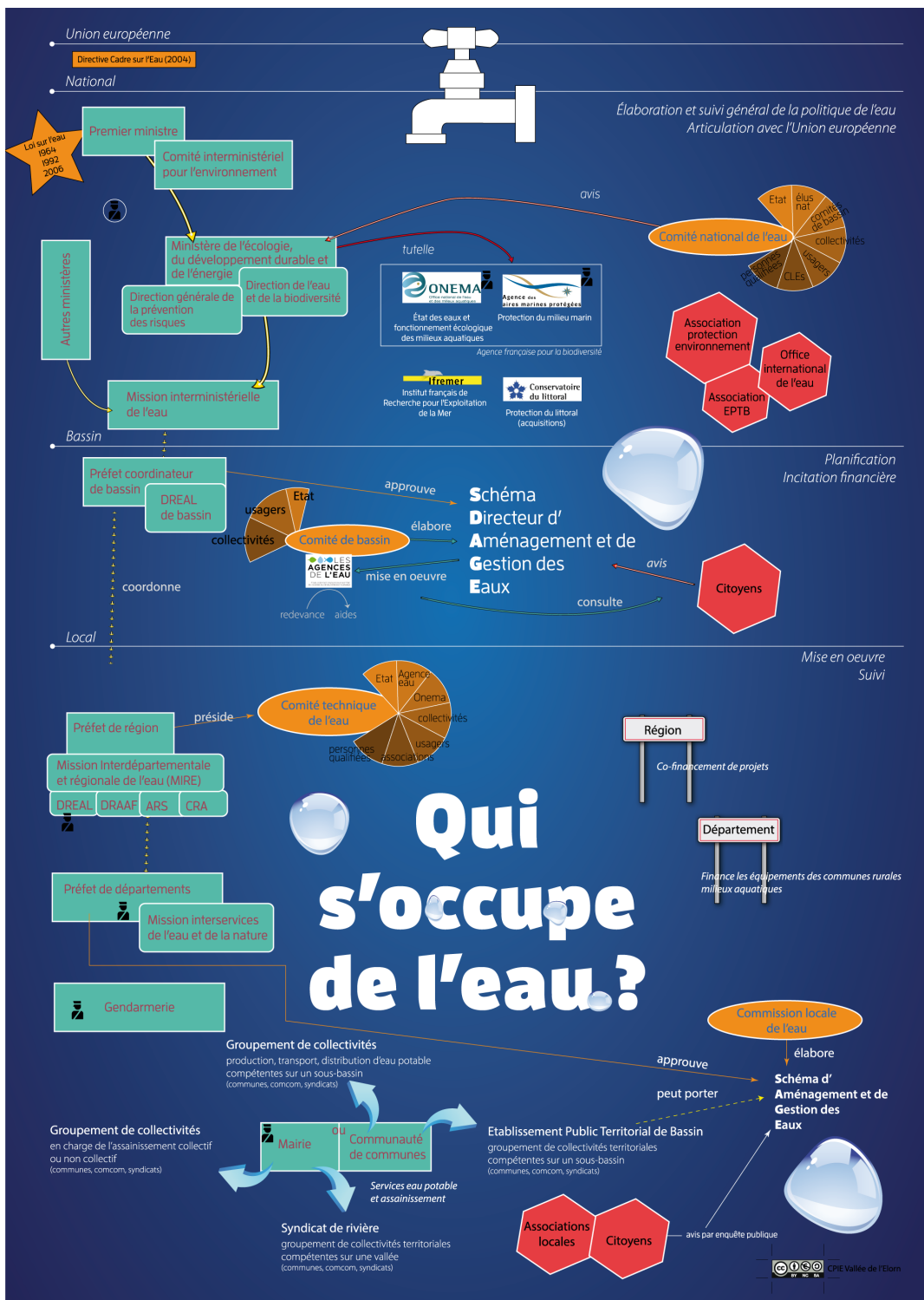


## SCHEMA GÉNÉRAL (SOURCE : CPIE DE LA VALLÉE DE L'ELORN)



Depuis 2001, il assure l'élaboration et la mise en œuvre du **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** qui est un document de planification à l'échelle du bassin versant de la Bourbre. En 2010, il s'est engagé dans la mise en œuvre d'un **contrat de rivière pour une durée de 6 ans**. Ce contrat a été signé avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Rhône Alpes, le Département de l'Isère et l'Etat. C'est en fait la phase opérationnelle du SAGE. Il permet de fédérer les projets de différents maîtres d'ouvrage sur le bassin dans les objectifs définis par le SAGE. Enfin, le SMABB anime et coordonne le PAPI (Plan d'Action et de Prévention des Inondations) sur le territoire.

Il existe une **Commission Locale de l'Eau (CLE)**, organe de concertation et de mobilisation afin d'émettre des avis sur les décisions et projets relatifs aux milieux aquatiques dans le périmètre du SAGE.

**Pour ce qui est de l'eau et l'assainissement, c'est la CAPI qui a cette compétence et qui gère donc environ 800 km de réseau ainsi que quatre stations d'épuration.** Trois organismes gèrent l'exploitation : une régie des eaux propre à la CAPI (5 communes du sud-est), la SEMIDAO (6 communes qui correspondent à l'ancienne ville nouvelle) et la Lyonnaise des Eaux (10 communes dont Bourgoin-Jallieu).

### SUR LE TERRITOIRE DE LA CAPI, COMMENT CELA SE PASSE-T-IL ?

Sur les 75 communes du bassin versant de la Bourbre, c'est

le **Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB)**, créé en 1968, qui s'occupe de la question de l'eau : il assure l'élaboration des études relatives aux ressources en eau et aux mesures

à mettre en œuvre pour lutter contre la pollution, il exécute les travaux pour assurer la gestion du risque d'inondation et le bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques. Aujourd'hui, il est composé de 13 personnes.